



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### JEUDI 16 MAI 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix mai deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi seize mai deux mil dix-neuf, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents** : Pierre VERICEL - Florence DELORME-PAILLEUX - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Pierre THOLLY - Marie France DI PALMA - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane BRUYAT - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Aurélie PITAVAT - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Hélène BROUILLAT.

**Absents ayant donné procuration** : Ennemond THIVILIER à Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL à Michel NEEL - Frédéric BERTHET à Annie CHAPUIS - Florence COURSIMAULT à Pierre VERICEL - Annie BONNIER à Jean-Paul BLANCHARD - Aline CIZERON à Gérard HAEGY.

**Absents** : Christopher LAMBERT - Véronique MEUNIER

**Secrétaire élue pour la session** : Jeanine RONGERE

**Directrice des Services, Collaboratrice du Maire** : Carine BON

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2019**

J.RONGERE rappelle le contenu du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

Aucune remarque n'est faite, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 28 mars 2019.

En préambule, Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, en lien avec l'échange de foncier avec Loire Habitat. Cet échange concerne une partie qui relève du domaine public, et au préalable, il convient de déclasser ce foncier (64m<sup>2</sup>) dans la propriété privée de la collectivité afin de pouvoir procéder à l'échange. Il n'y a aucune objection pour ajouter ce point.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – SQUARE DU CASTORINAGE
  2. ECHANGE DE FONCIER AVEC LOIRE HABITAT SECTEUR P.CHARVES
  3. VENTE DES APPARTEMENTS AUX BALCONS DE L'OLYMPIA
  4. CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE AB 571
  5. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : VOTE DES TARIFS 2020
  6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE
  - 7.1 MARCHÉ DE TRAVAUX CINE THEATRE – LOT 7 : AVENANT N°1
  - 7.2 MARCHÉ DE TRAVAUX CINE THEATRE – LOT 11 : AVENANT N°1
  - 8.1 ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME TRAVAUX 2019
  - 8.2 ECLAIRAGE PUBLIC : PETITS TRAVAUX DIVERS
  9. ENFANCE JEUNESSE : TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE
  10. ENFANCE JEUNESSE : FIXATION DES TARIFS CANTINE 2019/2020
- INFORMATIONS

#### **1. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – SQUARE DU CASTORINAGE**

A l'occasion de la mise en vente de pavillons, il a été constaté la nécessité de procéder à une régularisation des limites de propriété entre Loire Habitat et la commune de Chazelles-sur-Lyon. Cette régularisation nécessite au préalable un déclassement du domaine public de plusieurs emprises foncières. Les emprises concernées par le déclassement sont les suivantes au regard du document d'arpentage :

- Emprises J2 et H2 d'une superficie respective de 13 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup> se situant au droit de la parcelle cadastrée C 913,
- Emprises B2, C2, D2 et E2 d'une superficie respective de 10m<sup>2</sup>, 12m<sup>2</sup>, 7 m<sup>2</sup> et 3 m<sup>2</sup> se situant au droit de la parcelle cadastrée C 914.

Le déclassement du domaine public des emprises précitées ne porte pas atteintes aux fonctions de desserte et de circulation.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le déclassement du domaine public précité et à autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

## **2. ECHANGE DE FONCIER AVEC LOIRE HABITAT SECTEUR PIERRE CHARVES**

Dans le cadre de la politique de vente du patrimoine 2018, l'office HLM Loire Habitat a décidé de procéder à la vente de 10 logements individuels sur la commune de Chazelles-sur-Lyon, square du Castorinage.

A l'occasion de la mise en vente des pavillons, il a été constaté la nécessité de procéder à une régularisation des limites de propriété entre Loire Habitat et la commune de Chazelles-sur-Lyon. Cette régularisation doit passer par un échange de terrains :

La commune de Chazelles-sur-Lyon céderait à Loire Habitat une emprise foncière d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée C 914 et 32 m<sup>2</sup> issus de la parcelle C913

Loire Habitat céderait à la commune de Chazelles-sur-Lyon une emprise de 68 m<sup>2</sup> environ issue de la parcelle cadastrée C 913 et 17 m<sup>2</sup> issus de la parcelle C914

Cet échange interviendrait sans soulte de part ni d'autre. Par avis en date du 1er avril 2019, France Domaine établit la valeur vénale des emprises à 1€/m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'échange de foncier précité et autoriser Monsieur le maire à signer l'acte notarié.

VOTE : UNANIMITE

## **3. VENTE DES APPARTEMENTS AUX BALCONS DE L'OLYMPIA**

Par délibération en date du 19 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé la mise en vente de deux appartements situés dans l'immeuble « Les Balcons de l'Olympia », place Massenet à Chazelles-sur-Lyon.

Malgré la parution de l'annonce dans le bon coin, aucune offre formelle n'a été reçue en mairie.

Il est proposé de baisser le prix de vente qui avait été estimé à l'origine par France Domaine.

Le Conseil municipal est ainsi appelé à délibérer sur la fixation d'un nouveau prix de vente comme suit :

- . 130 000 € pour le local de 82 m<sup>2</sup> (au lieu de 150 000 €)
- . 70 000 € pour le local de 47 m<sup>2</sup> (au lieu de 85 000 €)

VOTE : 25 POUR – 2 ABSTENTIONS

## **4. CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE AB 571**

La commune de Chazelles-sur-Lyon est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 571. Cette parcelle qui se situe dans la continuité du lotissement « Domaine du Moulin à vent » en fin de commercialisation par la SEDL, bénéficie des réseaux et voirie créés dans le cadre de la réalisation du lotissement. Compte tenu de la demande en termes d'habitat individuel, il est proposé de céder une emprise foncière d'une superficie de 568 m<sup>2</sup> issue de cette parcelle au prix de 70 000€. Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la cession d'une emprise foncière issue de la parcelle AB 571, la fixation du prix de vente à 70 000€ et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

VOTE : UNANIMITE

## **5. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : VOTE DES TARIFS 2020**

Par délibération du 23 juin 2016, le Conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure. Le 24 mai 2018, le Conseil municipal a décidé de réactualiser les tarifs, applicables au 1er janvier 2019, comme suit :

**Tarifs pour les enseignes :**

Superficie (S)	S < 7m <sup>2</sup>	7m <sup>2</sup> < S<12m <sup>2</sup>	12m <sup>2</sup> <S<50m <sup>2</sup>	S > 50m <sup>2</sup>
Tarifs (de droit commun) par m <sup>2</sup> et par an proposé pour 2019	Exonération	15,70€	31,40€	62,80€

**Tarifs pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes :**

Superficie (S)	Supports non numériques		Supports numériques	
	S < 50m <sup>2</sup>	S>50m <sup>2</sup>	S<50m <sup>2</sup>	S > 50m <sup>2</sup>
Tarifs (de droit commun) par m <sup>2</sup> et par an proposé pour 2019	Pré enseigne S<1,5 m <sup>2</sup> : 0€  Pré enseigne S>1,5m <sup>2</sup> : 15,70	31,40€	47,10€	94,20€

Pour rappel la taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle, effectuée par l'exploitant du dispositif publicitaire auprès de la mairie :

- . Avant le 1er mars de l'année d'imposition pour les supports qui existaient au 1er janvier
- . Dans les 2 mois suivant la création ou la suppression des dispositifs

La déclaration comprend notamment la superficie, la nature, le nombre et la date de création ou de suppression de chaque support publicitaire. Une contravention de 4ème classe (750e) s'applique en cas de non déclaration, de déclaration hors délai, ou de déclaration inexacte ou incomplète.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le maintien de ces tarifs pour l'année 2020.

VOTE : UNANIMITE

#### **6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE**

Le Centre National du Livre (CNL) axe, en 2019, son dispositif d'aide sur le développement de la lecture auprès de publics spécifiques (en situation de handicap, malvoyant, dyslexie, ne pouvant se déplacer jusqu'à la médiathèque...).

La médiathèque de Chazelles-sur-Lyon propose déjà des documents ou services qui vont dans ce sens, mais souhaiterait faire plus car son fonds est très insuffisant par rapport à la demande des adhérents :

- fonds de livres en gros caractères
- quelques livres audios de la Médiathèque Départementale de Montbrison (pas d'acquisition propre)
- petite dizaine de livres adaptés DYS essentiellement pour les jeunes lecteurs (albums et premières lectures), la médiathèque a de plus en plus de demandes de la part de ses adhérents
- ressources numériques adaptées : exercices orthophoniques, dyslexiques...
- service de portage à domicile assuré par des bénévoles du CCAS

Cette subvention du CNL permettrait de renouveler le fonds de livres en gros caractères assez vieillissant, d'offrir un véritable fonds adapté DYS (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie...) pour tous les âges de la maternelle au lycée ainsi que des livres « pratiques » pour les parents, les accompagnants... la médiathèque souhaite également acquérir une tablette afin de former les publics à cet outil et rendre accessible ses ressources numériques (mise en place d'actions de médiation, présentation du site lors d'ateliers...).

Le montant de la subvention peut varier de 30% à 70% du coût du projet. Dans le plan de financement suivant, il est proposé de solliciter le taux de subvention maximal.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

DÉPENSES		RESSOURCES	
Acquisition de livres en gros caractères : environ 45 livres à 20€ en moyenne	900€	Subvention du CNL (70%)	1400€
Acquisition documents adaptés DYS : environ 45 livres à 13€ en moyenne	580€	Autofinancement	600€
Acquisition tablette + housse de protection + carte SD (TTC) (voir devis SB2i)	520€		
<b>TOTAL</b>	<b>2000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2000€</b>

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le projet de renouvellement de fonds de livres en direction de publics cibles et sur la demande de subvention auprès du Centre National du Livre pour un montant de 1400 €, soit 70 % du coût du projet.

VOTE : UNANIMITE

#### **7.1 MARCHE DE TRAVAUX CINE THEATRE - LOT 7: AVENANT N°1**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'avenant n°1 au marché de travaux du cinéma théâtre pour le lot n°7 « menuiseries extérieures aluminium » avec l'entreprise SC ALU. Cet avenant concerne le changement d'une porte en mauvais état qui ne pouvait pas être identifié initialement. Le montant de l'avenant s'élève à 8 330 € HT et porte ainsi la totalité du lot n° 7 à 96 055 € HT.

VOTE : UNANIMITE

#### **7.2 MARCHE DE TRAVAUX CINE THEATRE - LOT 11: AVENANT N°1**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'avenant n°1 au marché de travaux du cinéma théâtre pour le lot n°11 « sols minces » avec l'entreprise COURBIERE et FILS. Cet avenant concerne l'habillage en PVC de l'escalier principal. Le montant de l'avenant s'élève à 4 456,36 € HT et porte ainsi la totalité du lot n°11 à 50 329,21 € HT.

VOTE : UNANIMITE

#### **8.1 ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME TRAVAUX 2019**

Il est prévu de poursuivre les travaux d'éclairage public pour 2019 (plan pluriannuel de changement des ampoules énergivores par des ampoules à leds).

Par transfert de compétence de la commune, les SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Détail	Montant HT Travaux	% participation commune	Participation commune
Eclairage public travaux 2019	51 020,00	98%	50 000,00

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur :

- le programme travaux d'éclairage public 2019 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIEL,
- le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune,
- l'amortissement de ce fonds de concours sur 15 années.

VOTE : UNANIMITE

#### **8.2 ECLAIRAGE PUBLIC : PETITS TRAVAUX DIVERS**

Il est prévu d'engager des petits travaux divers d'éclairage public pour 2019.

Par transfert de compétence de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Détail	Montant HT Travaux	% participation commune	Participation commune
Eclairage public Travaux divers	5 100,00	98%	4 998,00

Le conseil municipal sera appelé à délibérer sur :

- le programme travaux d'éclairage public 2019 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIEL,
- le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune,
- l'amortissement de ce fonds de concours sur 15 années.

VOTE : UNANIMITE

## **9. ENFANCE JEUNESSE : TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE**

Le Conseil municipal sera invité à délibérer sur les tarifs du périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020 et sur le règlement intérieur du fonctionnement du périscolaire et de la restauration. Les tarifs du périscolaire restent inchangés par rapport à ceux de l'année scolaire 2018/2019.

<b>Quotient Familial</b>	<b>Tarifs ½ heure (1 enfant)</b>	<b>Tarifs ½ heure (2 enfants)</b>	<b>Tarifs ½ heure (3 enfants)</b>
0-479	0,46	0,42	0,40
480-799	0,56	0,50	0,48
800-1000	0,72	0,65	0,61
>1000	0,82	0,74	0,70

VOTE : UNANIMITE

## **10. ENFANCE JEUNESSE : FIXATION DES TARIFS CANTINE 2019/2020**

Afin de favoriser les inscriptions à la cantine en demi-pension sur toute l'année scolaire, la commune de Chazelles-sur-Lyon continue de proposer une différenciation des tarifs pour l'inscription occasionnelle et pour l'inscription en demi-pension. Il est proposé un maintien du tarif pour l'année scolaire 2019/2020, selon les modalités suivantes :

- soit inscription occasionnelle : 3.45 € le repas
- soit en demi-pension par forfait de 2, 3 ou 4 repas/ semaine : 3.35 €

Pour information, le coût réel de fonctionnement de la cantine s'élève en 2018 à 97 468€, soit 7,23 € par repas.

Pour rappel, les agents périscolaires prendront leur repas avec les enfants, ces repas ne seront pas considérés comme un avantage en nature car c'est une obligation professionnelle qui figure dans le projet pédagogique du périscolaire (circulaire n°2005-389 de la direction de la sécurité sociale du 19 août 2005).

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020.

VOTE : UNANIMITE

### **INFORMATIONS :**

- . Présentation des tranches 3 et 4 de la ZAC des Pupières
- . Information sur la signalétique de la commune
- . Décision du maire relative au marché de travaux pour la construction du mur du cimetière
- . Décision du maire relative au marché de fourniture de repas pour la cantine du groupe scolaire Les petits Chapeliers
- . Décision du maire relative à la convention de mise à disposition des locaux avec la Ressourcerie des Monts du Lyonnais
- . Décision du maire relative au renouvellement de la ligne de trésorerie 2019
- . Diverses informations relatives au personnel municipal
- . Rappel : réunion de concertation de la population sur la reconversion des locaux de l'actuel Hopital local le jeudi 23 mai à 20h salle Denizot
- . Permis de construire de l'hôpital déposé en mairie le 9 mai 2019
- . Rencontre du jumelage : concert (Jerago con Orago) en l'église de Chazelles-sur-Lyon le 1er juin 2019
- . Fête de la musique vendredi 21 juin
- . Grand prix bouliste les 14, 15 et 16 juin
- . Fête de la Ressourcerie et de l'Equipage le samedi 22 juin
- . Printemps des cimetières le dimanche 19 mai
- . Course cycliste le Dauphiné Libéré le jeudi 13 juin
- . Attribution d'une fleur à la commune
- . Elections européennes dimanche 26 mai
- . Construction restaurant scolaire

La séance est levée à 21H50